



Nations Unies

Conseil économique et social

ECOSOC/6449

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil économique et social

Session de fond de 2010

46^e et 47^e séances – matin & après-midi

L'ECOSOC ACHÈVE SA SESSION DE FOND DE 2010 EN ADOPTANT DES RÉOLUTIONS SUR LES FEMMES, LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI ET L'AIDE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales salue le haut degré d'engagement des délégations et la participation active des ONG à cette session

/...

Comme lors de la présentation du texte mardi dernier, l'adoption, à l'issue d'un vote, de la résolution sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien (E/2010/L.31), a été commentée avec une certaine vivacité par plusieurs délégations.

La représentante d'Israël a estimé que ce texte, qui demandait l'ouverture des postes-frontières de la bande de Gaza et invite son pays à s'acquitter de ses obligations internationales, « ne rate aucune opportunité pour accuser Israël tout en ignorant la menace quotidienne d'actes terroristes perpétrés contre des civils israéliens ». Pour sa délégation, les auteurs de la résolution ont « pris en otage l'ECOSOC pour y promouvoir un discours visant à diaboliser Israël et délégitimer la démocratie israélienne, sapant ainsi tout espoir de paix ».

Le représentant de la Mission permanente d'observation de la Palestine a, pour sa part, estimé que la crise humanitaire dans le territoire palestinien exige une action concrète de la part de la communauté internationale. Par conséquent, a-t-il dit, l'adoption de ce projet de résolution par une majorité écrasante reflète la prise de conscience collective sur le sort infligé aux Palestiniens par l'occupant israélien.

/...

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (E/2010/L.31)

Le Conseil économique et social a adopté ce projet de résolution, par 45 voix pour, 3 voix contre (Australie, États-Unis et Canada) et 3 abstentions (Mongolie, Cameroun et Côte d'Ivoire).

Explications de vote

Mme SHULAMIT YONA DAVIDOVICH (Israël) a rappelé que l'Ambassadeur d'Israël avait déclaré cette semaine au Conseil de sécurité que « les mots sont les pères de l'action, et que les déclarations de paix sont les précurseurs de la paix. » Forte de ce constat, elle s'est demandé dans quelle mesure les

termes de la résolution L.31 pouvaient-ils être perçus comme encourageant la paix ? Pour la représentante, ce texte ne reflète pas une approche équilibrée, qui est pourtant nécessaire, pour aller de l'avant vers la paix et la réalisation de deux États, un État juif et un État palestinien. Selon elle, cette résolution « ne rate aucune opportunité pour accuser Israël tout en ignorant la menace quotidienne d'actes terroristes contre des civils israéliens ». Elle ignore simplement le régime du Hamas et les dangers existants dans la région. Pour la délégation israélienne, les sponsors de cette résolution ont « pris en otage » l'ECOSOC pour promouvoir un discours visant à « diaboliser » Israël et délégitimer la démocratie israélienne, sapant ainsi tout espoir de paix. Mme Davidovich a souligné que la paix nécessitera de prendre des risques politiques et suppose que toutes les parties concernées fassent des compromis difficiles. Par contraste, il est facile d'adopter cette résolution, a-t-elle estimé, rappelant que cela se fait cependant chaque année sans qu'il soit tenu compte de la réalité sur le terrain. Elle a terminé en lançant un appel aux États Membres pour voter contre ce texte.

Pour le représentant des États-Unis ce projet de résolution est « déséquilibré dans la mesure où il ne fait aucune allusion à la nécessité de protéger également les citoyens israéliens contre les attaques terroristes ». Il a également regretté que ce texte « ne souligne nulle part les mérites d'Israël » et qu'il ne précise pas les améliorations récentes de la situation sur le terrain, notamment le fait que de plus en plus de Palestiniens trouvent du travail en Cisjordanie. Il a salué la politique récente et positive d'Israël qui a permis que davantage de marchandises arrivent à Gaza et qu'il y ait une réelle croissance économique à Ramallah, Jénine et d'autres villes palestiniennes. Il a appelé l'objectif de parvenir à deux États vivant côte à côte en toute sécurité.

La représentante de la Belgique, s'exprimant au nom de 10 pays de l'Union européenne, s'est déclarée favorable au projet de résolution L.31. Elle a souligné l'importance de l'application du droit humanitaire international.

Le représentant de l'Australie a fait part de son inquiétude face à la situation socioéconomique qui prévaut dans le territoire palestinien avant de rappeler l'implication de son pays qui y intervient pour venir en aide au peuple palestinien. Cependant la délégation australienne a voté contre ce projet de résolution, car elle estime qu'il a une dimension politique qui n'a rien à voir avec les prérogatives de l'ECOSOC, et que ce texte ne participe pas à améliorer la situation sur le terrain, a indiqué le représentant.

Le représentant de Sainte-Lucie a dit qu'il avait voté en faveur de ce texte, et a regretté que certaines délégations aient trouvé que le projet de résolution avait un caractère politique « non approprié », à l'instar de ce qui a été évoqué pour le projet de résolution L.22. L'ECOSOC reste le forum approprié pour ce type de considérations, a-t-il souligné.

L'observatrice de la Palestine a estimé que la crise humanitaire dans le Territoire palestinien occupé exige une action concrète de la part de la communauté internationale. Par conséquent, l'adoption du projet de résolution L.31 par une majorité écrasante représente le reflet de la prise de conscience, par la communauté internationale, de la triste situation imposée aux Palestiniens par Israël. C'est là le message de ce texte au peuple palestinien, mais au-delà, il faut maintenant prêter assistance aux Palestiniens, et en particulier aux habitants de la bande de Gaza, a-t-elle conclu.

/...

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel